

DANSE A LA CLE

25, Rue Joseph Piquand

73460 FROTNENEX

N° d'agrément : 2826

Tél : 04 79 38 52 78

e-mail: dansealacle@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018

ART. 1

Inscription et paiement :

A l'inscription, un dossier doit être fourni : fiche de renseignements, certificat médical et le présent règlement daté et signé comme acceptation.

Tout trimestre commencé est dû, sauf cas de force majeure signalé par écrit au Bureau, aucun remboursement ne sera fait sauf cas exceptionnel (maladie, accident, déménagement...). La demande de remboursement est à formuler par écrit au Bureau de l'association.

Lors de l'inscription, il vous sera demandé d'établir 4 chèques, un pour l'adhésion qui sera encaissé à réception et trois autres chèques correspondant aux trois trimestres, datés du jour de l'inscription. Ces trois chèques seront encaissés les 15 octobre, 15 janvier et 15 avril.

Les paiements en espèce feront obligatoirement l'objet d'une remise immédiate d'un reçu.

Pour bénéficier du tarif dégressif, il faut obligatoirement être de la même famille d'un même foyer.

ART. 2

Cours

Deux séances d'essai sont possibles avant l'inscription ferme et définitive.

Le certificat médical est obligatoire. En l'absence de ce document à l'inscription, nous n'accepterons pas l'élève en cours.

Les jours, horaires et composition des cours, sont définis par le professeur lors de l'inscription. Ce dernier se réserve le droit d'en modifier la composition notamment après les deux séances d'essais gratuits pour les nouveaux adhérents.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf ceux signalés par le professeur. Toute absence devra être signalée par mail à l'adresse : dansealacle@gmail.com

Les cours annulés seront remplacés par d'autres dont les jours et horaires seront communiqués par le professeur.

Il est obligatoire de respecter les horaires des cours (ouverture des portes 5mn avant le 1^{er} cours de la journée).

ART. 3

Tenue vestimentaire

Il est obligatoire de porter une tenue réglementaire :

Modern Jazz : Pantalon de Jazz + chaussettes + T-shirt ou tenue adaptée au sport

Danse classique : collant, justaucorps, chausson ½ pointes de danse classique

Dans les 2 cas les cheveux doivent être attachés

Pas de bijoux ni chewing-gum. Pas de téléphone portable.

Les élèves ne doivent pas laisser d'objets de valeur dans le vestiaire. L'association décline toute responsabilité en cas de vol subi dans les locaux de Danse à la Clé.

Les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants à l'heure. En cas de retard exceptionnel, le professeur doit en être informé au 04.79.38.52.78.

ART. 4

Discipline

Tout problème posé doit immédiatement trouver une solution entre les intéressés (parents, professeur, élève et bureau et l'association).

Au bout de trois avertissements donnés à l'élève par le professeur et signalé par écrit aux parents, le Bureau et le professeur se verront dans l'obligation d'expulser définitivement l'élève concerné.

ART.5

Gala

La participation au Gala de fin d'année doit être confirmée lors de l'inscription.

L'élève qui s'engage à participer au gala, doit s'astreindre à venir à tous les cours du dernier trimestre. Plus de trois absences non justifiées peuvent entraîner la non-participation au gala de fin d'année et le transfert de l'élève dans un autre cours.

Il en est de même pour les éventuels déplacements extérieurs (fête de la musique etc...)

L'Association fournit les costumes mais il est possible que l'achat de vêtements ou accessoires soit demandé pour le gala.